

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1974)**

Heft 295

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Assurance-maladie : un combat politique

La votation du 8 décembre prochain qui voit s'affronter l'initiative socialiste et syndicale pour une meilleure assurance-maladie et le contre-projet du Parlement n'est pas seulement une bataille de chiffres et de pourcentages accessibles aux seuls spécialistes. Deux solutions qui diffèrent techniquement, mais qui visent le même but ? Non. Deux projets qui, derrière l'imperméabilité du langage juridique, cachent un choix politique. Depuis 1890, la Confédération est compétente pour instituer une assurance-maladie généralisée et complète. Mais depuis 1890 la droite a imposé des solutions partielles qui, toutes, se sont révélées insatisfaisantes et insupportables à l'usage.

L'initiative socialiste ne fait que réaliser cette compétence déjà ancienne en proposant une assurance sociale qui introduit la solidarité des bien-portants à l'égard des malades, des hommes à l'égard des femmes, des jeunes à l'égard des vieux, des hauts revenus à l'égard des bas salaires, des célibataires à l'égard des familles. Elle donne à chacun des droits égaux devant la maladie, quels que soient ses moyens.

Le contre-projet, lui, nous ramène au XIXe siècle : il ne prévoit plus la possibilité de l'obligation. En Suisse, le bétail est assuré obligatoirement contre la maladie, pas les personnes. La droite qui, devant l'inflation et les difficultés économiques de l'heure, fait appel à la solidarité de toutes les couches de la population, refuse cette même solidarité devant la maladie.

Le raisonnement est simple dans son cynisme et les arguments anti-étatiques et de responsabilité personnelle cachent mal les intérêts matériels en jeu. La santé est un secteur économique important qui se développe à un rythme rapide. Cette explosion des coûts de la médecine, le contre-projet veut la faire supporter par les salariés ; c'est le niveau des revenus qui opérera automatiquement une sélection, donc une limitation de la consommation médicale. Voilà comment la droite

entend le sens de la responsabilité personnelle. Et du même coup elle soulage les finances publiques, autre manière de limiter la redistribution de la richesse. Elle laisse surtout intacte l'institution médicale, son organisation anachronique, le charlatanisme qui caractérise l'industrie pharmaceutique.

Avec l'initiative, le raisonnement est inversé. Ce qui importe en premier lieu c'est le droit aux soins pour tous et des charges qui soient réparties proportionnellement aux possibilités de chacun. Seule une assurance obligatoire et des primes proportionnelles au revenu peuvent donner une substance à ce postulat. Mais il est bien évident qu'un tel principe ne peut s'accommoder de la pente « naturelle » de l'institution médicale. La médicalisation croissante de la société nous conduit tout droit à une impasse ; nous l'avons déjà montré. La réalisation d'un véritable droit aux soins doit s'appuyer sur la définition d'une politique de la santé. La collectivité ne peut se payer plus longtemps encore le luxe d'une médecine contre-productive et d'une industrie pharmaceutique anarchique. Une assurance-maladie sociale comme celle que propose l'initiative socialiste ne signifie pas seulement que plus de moyens seront utilisés pour soulager les effets ; mais que l'accent doit être mis sur la prévention, c'est-à-dire notamment les conditions de vie et de travail.

Voilà pourquoi la votation du 8 décembre a une signification politique importante, aussi importante que l'introduction de l'AVS. Une victoire du contre-projet équivaldrait à un nouveau retard de plusieurs décennies.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : Genève : L'utopie près du Rond-point de la Jonction; p. 3 : Courrier; pp. 4/5 : La vidéo face à la TV traditionnelle; p. 5 : Les cartes du PSS; p. 6 : Point de vue - Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 7 : La semaine dans les kiosques alémaniques; p. 8 : Au profit des branches les plus saines du capitalisme.

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 295 21 novembre 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
jusqu'à la fin 1975 : 44 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

295